Syndicat National des Agents des Douanes CGT



Mutations : Les douaniers payent une nouvelle fois le PSD...

Il y a des notes dont nous ne devrions pas avoir connaissance... mais parfois certaines nous parviennent malgré la censure administrative. C'est le cas de la note sur les mutations que vous trouverez en annexe. Une note édifiante s'il en est, qui explique un certain nombre de nouvelles consignes hiérarchiques et donne des directives à l'encadrement.

Un constat : la région IDF est en grave déficit de personnels.

Voilà notre seul point d'accord avec cette note, le directeur interrégional admet que les sous-effectifs sont flagrants (environ -100 équivalent temps plein travaillé) et que « de plus en plus de service connaissent des difficultés pour exercer convenablement leurs missions ».

Voilà que la DI qui se cache derrière le PSD depuis des années lorsque nous l'interpellons sur les sous-effectifs chroniques et le manque d'attractivité de la région, et qu'il admet (en secret par cette note non communiquée aux organisations syndicales) que nous avons raison. Si nous avons raison sur ce point, nous avons aussi raison sur la souffrance au travail de nos collègues qui ne sont plus assez nombreux pour assurer leurs missions, sur le fait que le service public se dégrade, sur le fait que le PSD est en train de tuer la douane! Où sont les belles explications sur les gains de productivité occasionnées par la dématérialisation et/ou sur le fait que la simplification des procédures permettait de « libérer » du personnel!

Intéressant donc cette dichotomie entre le discours tenu aux organisations syndicales où l'on dit que les réformes sont bonnes et vont dans le sens de

la douane et le constat qu'il n'est plus possible de faire fonctionner les services avec la pénurie d'agents que le PSD engendre. C'est beau le courage de dire tout bas et sous le sceau du secret ce que tout le monde dit déjà tout haut.

Une solution: bloquer les mutations!

Devant ce constat affligeant d'une pénurie de douanier, l'idée de la DI IDF qui se veut en cela être le précurseur d'un mouvement national, c'est de limiter au maximum les mutations. Comment faire ?

➤ tout d'abord *en obligeant le supérieur hié-*rarchique à émettre un avis et lui donner plus de poids. Cet avis pourra notamment faire mention des problèmes de sous-effectifs de la structure ou de la pérennité des postes dans le service.

Traduction: quelque chose de personnel, qui concerne votre vie privée, et à ce titre géré en CAP, sera désormais lié par des contraintes structurelles qui sont, elles, vues en Comité technique. Et nous ne sommes pas dans l'anecdotique! La définition de service à fort turn-over ou en sous-effectifs permet d'englober la plupart des services d'Ile de France. Donc il y aurait moyen de vous bloquer pour de longues années, tant que personne ne vient pas vous remplacer. Et ne compter pas en cela sur les recrutements.

Votre supérieur aussi pourra vous bloquer s'il juge que la demande est prématurée. Sur quel fondement juridique ? Le statut du fonctionnaire ne dit-il pas qu'il suffit d'être titulaire pour pouvoir faire sa demande ? Le blocage des 3 premières années étaient déjà une ineptie pour le SNAD CGT , mais désormais un cap est franchi.

Syndicat National des Agents des Douanes CGT



► Cette note encourage aussi à faire des entretiens pour dissuader les postulants au départ...Et toujours plus fort, il y aura un indicateur de performance sur le nombre d'entretiens effectués, le nombre d'entretiens refusés et le nombre de radiations qui en découle !!! Donc désormais, l'évaluation de votre chef prendra en compte sa capacité à vous manipuler pour vous faire annuler votre mutation... Bien sûr on vous dira que c'est pour la continuité des missions alors que ces missions sont en danger du fait des restructurations incessantes et destructrices d'emploi. On vous dira même que c'est pour votre bien ou on vous fera culpabiliser alors qu'aucun moyen financier incitatif n'est proposé aux agents. Au départ, certains chefs refuseront ce système mais très vite ce sera la porte ouverte à tout type de pression sur les agents pour arriver à ce but inique : leur saborder leur vie privée. Nous ne sommes mêmes plus dans l'inadmissible, nous sommes dans l'écœurant.

Alors que les solutions sont simples :

Si à la CGT, nous partageons le constat sur ces problèmes, nos solutions sont bien plus humaines:

d'une part, **l'arrêt du PSD** et d'autre part de **nouvelles vagues de recrutements** en OP/CO et en surveillance. Avec 6000 douaniers supplémentaires, la douane aurait les moyens de fonctionner efficacement sans que les agents en pâtissent. Les effectifs franciliens pourraient être garnis à la hauteur des attentes de la hiérarchie et de la population.

▶ la prise en compte de la vie chère à Paris. Depuis les 20 dernières années, l'explosion des loyers dans la région parisienne n'a pas été compensée par une augmentation du salaire des fonctionnaires y résidant. Conséquences : impossible pour de jeunes agents quel que soit leur grade de vivre de manière décente dans la capitale, sans même parler de pouvoir acheter leur logement. C'en suit une explosion des temps de trajet et une dégradation de la qualité de vie. De même, les agents en région parisienne subissent un coût de la vie en général supérieur aux autres agents. Ils subissent plus que les autres le gel du point d'indice.

▶ une politique du logement digne de ce nom et un arrêt de la casse de la masse. Nous voulons des logements décents à proximité des lieux de travail et à des prix raisonnables.

▶ une prime spécifique pour les agents en IDF qui ne tiendrait pas compte de leur point d'indice et qui serait supérieure à l'aumône qu'ils touchent actuellement.

- l'indexation du point d'indice sur l'inflation avec rappel des 15 dernières années pour tous les agents.

Voilà Messieurs les directeurs et autres décideurs des solutions à vos problèmes.

Ce sont des solutions courageuses, puisqu'il faut du courage pour faire passer l'humain avant toute autre considération.

En attendant que vous trouviez le courage, nous engageons tous les agents à ne pas aller aux entretiens puisqu'ils sont réputés être « non obligatoires » .

Si d'aventure, certains chefs de service voulaient jouer la pression, nous vous enjoignons à nous prévenir afin d'expliquer le droit aux récalcitrants.

